



COMMUNE DE MONTFA



BULLETIN MUNICIPAL 2015

BULLETTIN MUNICIPAL

2015

SOMMAIRE



*** LE MOT DU MAIRE ***

*** ETAT CIVIL ***

*** BUDGET ***

*** REALISATIONS ***

*** INFORMATIONS DIVERSES ***

*** VIE ASSOCIATIVE ***

S.I.V.U. DE MONTVALS



LE MOT DU MAIRE

2015.... Une année bien triste et préoccupante vient de se terminer.

Triste pour ces familles qui ont perdu un proche dans les divers attentats, les uns à cause de leurs convictions et d'autres sans aucune raison.

Triste pour toute la population inquiète qui se sent impuissante face à des personnes qui sacrifient leur vie pour le plaisir d'en tuer d'autres.

Préoccupante par toutes les réformes qui bouleversent nos habitudes :

- Les cantons complètement défigurés : A ce niveau, on trouvait gendarmerie, Poste, trésorerie et quelques commerces. Les uns après les autres, tous les services publics disparaissent et les commerces avec.
- Les Régions : qui impactent moins sur la population mais qui poseront de gros problèmes d'organisation et de déplacements.
- Les Communautés de communes : chacune à sa dimension, avait trouvé ses marques qui paraissaient correctes et le fonctionnement avait pris son rythme de croisière. Tout est remis en question, sur des périmètres plus vastes, avec la contrainte d'élaborer un nouveau programme pour tenir compte de toutes les parties concernées. A savoir, tant pour les élus, en ce qui concerne les réunions de travail que pour les agents lors de leurs interventions pour divers travaux sur l'ensemble du nouveau territoire, le temps de trajet sera considérablement augmenté.
- Les petites communes, connaîtront, dans un proche avenir, le sort qui leur sera réservé par l'Etat, si elles ne prennent pas l'initiative de se regrouper entre elles.

Dans un registre un peu moins sombre, la communauté de communes met en place, dans un souci d'équité, la redevance des ordures ménagères en remplacement de la taxe des ordures ménagères qui était basée sur le foncier bâti. Une étude est en cours également sur l'ensemble du territoire, pour instaurer un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Cette étude démontre entre autres, que la commune de Montfa, peut-être par sa situation géographique, est une des communes où le pourcentage de chômeurs est le plus faible de la communauté de communes.

Suite à la réduction des dotations de l'Etat, en début d'année 2015, nous avons initié des économies notamment au niveau de l'éclairage public. (Mise en place d'horloges mars 2015). Au 31 décembre, nous pouvons constater une économie financière de 23% par rapport à l'année précédente.

L'étude sur la sécurité dans les traversées des Fournials et Graviac est toujours en cours. La réalisation interviendra au cours de l'année 2016.

Notre commune doit réaliser cette année le recensement de la population. Mme Michèle Thomas passera, comme il y a 5 ans, dans tous les foyers de la commune. Je vous demande de lui réserver le meilleur accueil.

Nous souhaitons la bienvenue à toutes les nombreuses familles qui se sont installées sur la commune en 2015, et adressons, à tous et à toutes, nos vœux les plus chaleureux de santé et de sérénité pour 2016.

Michel LOUBET

ETAT CIVIL

- Naissances à CASTRES



- | | | |
|-----------------|------------------------|----------------|
| - Yanis GAHLAZA | Place des Vieux Chênes | Le 10 Août |
| - Maxime SERRES | Rte de Montredon | Le 26 Août |
| - Louisa BACOU | Rte des Collines | Le 27 Novembre |
| - Léo BACOU | Rte des Collines | Le 27 novembre |

- Mariage :



- | | | |
|------------------------------------|------------------|------------|
| - Thierry SANTIAGO et Magali THOUY | Rte de Montredon | Le 08 Août |
|------------------------------------|------------------|------------|

- Décès :



- | | | |
|------------------|-----------------------------|----------------------------|
| - André ALBERT | Rte H de Toulouse Lautrec | Le 1 ^{er} Juin |
| - Jacques ALBERT | Rte des Platanes – Bataillé | Le 29 Octobre à
Castres |



B U D G E T 2015

Le budget prévisionnel 2015 a été voté à l'unanimité et équilibré en dépenses et en recettes. Les dépenses se répartissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général : Eau, électricité, chauffage, produits d'entretien, petit équipement, Fournitures de bureau et scolaires, services extérieurs, assurances, Frais postaux et de téléphone, transports scolaires, impôts et taxes	58 964 €
Charges de personnel, y compris charges sociales, participation au Centre de gestion, médecine du travail	92 450 €
Autres charges de gestion courante : Participations obligatoires, service incendie, communauté de communes Travaux de voirie, cantine, Syndicat du Dadou, Ecole des Fournials, indemnités élus	47 692 €
Intérêts des emprunts	1 482 €
Attribution de compensation communauté de communes	8 782 €
Charges exceptionnelles	1 000 €
Dépenses imprévues	9 753 €
	=====
	220 123 €

BUDGET 2015

INVESTISSEMENT

Capital des emprunts	4 265 €
Voirie renforcement chemins	9 000 €
Régulation éclairage public	1 500 €
Travaux rénovation bâtiment scolaire : Logement	13 939 €
Travaux rénovation bâtiment scolaire : Ecole	26 335 €
Mise en sécurité traversée Fournials et Graviac	7 464 €

=====

62 503 €

=====



BUDGET 2015

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général (eau petit matériel entretien réparations)	2 187 €
Autres charges	400 €
Charges financières	3 366 €
Dotations aux amortissements	7 448 €
Dépenses imprévues	400 €
	=====
	13 801 €

INVESTISSEMENT

Travaux aménagement	27 164 €
Capital des emprunts	3 666 €
Dépenses imprévues	1 000 €
Opérations d'ordre	4 081 €
	=====
	35 911 €



REALISATIONS 2015

Travaux de bâtiment :



Le Conseil Municipal, par délibération du 20 Janvier 2015 a décidé de réaliser des travaux sur le bâtiment scolaire. Ces travaux portent sur le remplacement de la menuiserie extérieure bois par de la menuiserie PVC avec volets roulants, dans le but de rénover et d'harmoniser l'ensemble du bâtiment scolaire, apporter confort et sécurité, et surtout faire des économies d'énergie. Se mettre aux normes également, puisque la porte d'entrée de l'école a été remplacée par une porte anti panique, s'ouvrant vers l'extérieur. D'autre part, l'entrée dans l'école se faisant par une marche, une rampe d'accessibilité a été créée pour les personnes à mobilité réduite et pour sécuriser ainsi la sortie par la porte anti panique.

Quant au chauffage existant, il s'agissait de radiateurs vétustes devant être toujours réglés à pleine puissance pour n'apporter que peu de confort. La nécessité de les remplacer s'imposait. Une étude thermique a dû être réalisée pour assurer une amélioration significative de la performance énergétique. Le système de chauffage du secrétariat a également été changé.

Ces travaux importants ont été réalisés avec l'aide de la Région, et de l'Etat avec la dotation d'équipement des territoires ruraux et avec la dotation pour travaux divers d'intérêt local, dans le cadre de la réserve parlementaire sénatoriale. Les subventions perçues représentent 80 % du montant des travaux.

Ecole :



Pour améliorer le service et donner de la disponibilité au personnel chargé de la cantine, l'acquisition d'un lave-vaisselle a été effectuée. Cet achat s'imposait puisque précédemment, un parent d'élève que nous remercions encore, avait fait don à l'école d'un lave-vaisselle qui, après quelques mois d'utilisation, n'a malheureusement pas pu être réparé.

Travaux de voirie :



Le service voirie de la communauté de communes a procédé au renforcement de la chaussée sur la voie communale Route Henri de Toulouse Lautrec jusqu'à Boudet et sur le chemin rural de La Fage, route de l'Ail avec la participation du riverain.

Eclairage public :



Mise en place d'horloges sur le réseau d'éclairage public afin d'écourter le temps de fonctionnement la nuit, en vue d'une diminution du coût de ce service.



INFORMATIONS DIVERSES

- Secrétariat de mairie :



Rappel des horaires d'ouverture du secrétariat au public :

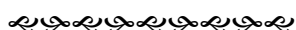
- lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h
- mardi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h
- vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Mairie : ☎ 05.63.59.52.09.
Fax : 05.63.72.02.29.
Email : montfa2@wanadoo.fr

Ecole : ☎ 05.63.59.00.16.

Communauté de Communes Sidobre Val d'Agoût : ☎ 05.63.73.03.86.



Demande de carte d'identité :



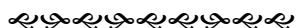
Le demandeur doit être présent lors de sa demande pour le relevé d'empreinte digitale. Vous devez fournir :

- 2 photos d'identité en couleur et récentes aux normes en vigueur.
- ancienne carte d'identité
- justificatif de domicile récent (facture EDF, téléphone, avis d'imposition,

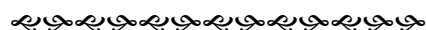
Dans le cas d'une première demande ou suite à une perte ou vol de la carte d'identité, ou si votre carte est périmée depuis plus de deux ans, fournir une copie intégrale d'acte de naissance que vous demanderez à la mairie de votre lieu de naissance.

Dans le cas de perte ou de vol, vous devrez fournir une déclaration de perte ou de vol, ainsi qu'un timbre fiscal à 25 €.

Nous rappelons que les cartes d'identité établies après le 1^{er} Janvier 2004 sont valables cinq ans de plus sans démarche particulière, sauf pour les personnes mineures.



- Recensement militaire :



Tout jeune, fille ou garçon, doit se faire recenser à compter de l'anniversaire de ses 16 ans. Présentez-vous en mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille des parents. Une attestation de recensement vous sera délivrée. Elle vous sera indispensable pour l'inscription aux examens, aux concours, au permis de conduire ou à la conduite accompagnée. Si vous avez oublié de vous faire recenser, vous devez régulariser.

L'âge pour commencer la conduite accompagnée ayant été avancé à 15 ans, il ne peut toutefois pas vous être demandé de présenter l'attestation de recensement avant 16 ans.



Madame, Monsieur,

Cette année, vous allez être recensé(e).

Le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Vous pourrez répondre par internet ou en utilisant des questionnaires papier.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés pour aller travailler, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins des populations :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transports** à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. **Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.** L'Agent recenseur nommé sur la commune de Montfa est **Mme Michèle THOMAS**. **Vos réponses resteront confidentielles.** Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr. Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

Visa n° 2015A001EC du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, **valable** pour les années **2015 à 2019**.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

- Centenaire Mme MATHA :



Un bel évènement que d'avoir une centenaire sur son territoire ! Il fallait le fêter. Mme Matha et ses proches ont été invitées à la mairie le 4 Avril, en présence du Conseil Municipal actuel, les anciens conseillers municipaux en poste pendant les fonctions de Mme Matha et M. le Maire de Saint Jean de Vals, pour une petite cérémonie au cours de laquelle M le Maire lui a rendu hommage pour les 34 ans de service à la mairie de Montfa où elle a exercé les fonctions de secrétaire de mairie avec beaucoup de compétence et de sérieux, et lui a remis la médaille des cent ans représentant l'arbre de la longévité. Beaucoup d'émotion pour tout le monde et particulièrement pour Mme Matha, à qui nous souhaitons des jours heureux parmi nous.

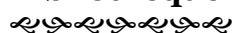


Evènement sportif :



La 77^{ème} Semaine fédérale internationale de cyclotourisme 2015, évènement phare de la Fédération Française de Cyclotourisme, qui s'est déroulée à Albi du 2 au 9 août: 15 000 participants ont pris d'assaut les routes du Tarn. Le 3^{ème} jour, nous avons eu le privilège d'accueillir la traversée d'une partie des engagés sur le territoire de notre commune. Nous remercions les personnes bénévoles qui se sont investies dans leur mission d'assistants de parcours, pour sécuriser la traversée de la RD 612 au carrefour de Magné, depuis la route des Platanes vers la route de l'Ail.

Bibliothèque :



La bibliothèque de Castres met à notre disposition des livres qui sont changés tous les trimestres, par les bons soins de Michèle Thomas qui en assure le transfert. Vous pouvez donc venir au secrétariat de mairie choisir vos livres, gratuitement, et en disposer pour un trimestre. Bonne lecture.

Goûter de Noël des aînés :



Quelques malades, cette année, mais pour ceux qui étaient présents, le goûter réunissant les 65 ans et plus des communes de Montfa et de St Jean de Vals s'est déroulé, comme à l'accoutumée, dans une ambiance conviviale et chaleureuse où le plaisir de se retrouver et de bavarder est toujours à l'honneur.



A.D.M.R. :



Le 6 Juin 2015, nous avons accueilli l'assemblée générale de l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de VENES à laquelle nous sommes rattachés. Nous rappelons qu'un accueil est prévu à la mairie de Vènes le lundi de 14 h à 17 h et le jeudi de 9 h à 12 h. Vous pouvez appeler au 05.63.70.75.56 ou au 06.44.20.95.31

Les bénévoles peuvent aussi venir à votre domicile pour répondre à votre demande de services. Outre les services ménagers, l'association assure également la garde d'enfants, les gardes de jour et de nuit, mais aussi la téléassistance.



Vie scolaire :



Septembre 2015 est marqué par le retour à son poste de titulaire, de Mme Sylvie Trouilhet à qui nous souhaitons la bienvenue après 3 ans d'absence pour congé parental. Elle est assistée le matin, par Mme Christelle Tabary et l'après-midi par Mme Sandra Barthas. Les activités périscolaires, à partir de 15 h 30 sont toujours assurées le mardi et le jeudi par Mme Hélène Bonhomme –Dourel, le vendredi Sandra Barthas est assistée de Michèle Thomas.

La fête de Noël de l'école s'est déroulée avec un petit spectacle présenté par les enfants avec la présence du Père Noël pour leur plus grand plaisir.



Téléphone et Internet :



Depuis Juillet 2015 suivant les doléances de certains de nos administrés à obtenir leur branchement, nous sommes intervenus auprès de la Direction Régionales ORANGE afin de faire renforcer le réseau pour que tout nouveau résident puisse avoir accès au réseau téléphonique et à l'ADSL. ORANGE a donné suite à notre revendication et les travaux sont en cours de finition.

Respect de la signalisation et du tonnage sur les voies communales :



Nous avons eu connaissance de certaines infractions pour non-respect des limitations de tonnage sur les voies communales.

Compte tenu de la fragilité de la structure de ces voies, nous rappelons qu'il est impératif de respecter la signalisation mise en place. Il serait dommageable de recourir à la verbalisation.

Tri Sélectif :



RAPPEL : BAC A COUVERCLE VERT : Déchets ménagers, sacs plastique, film plastique, suremballages...

BAC A COUVERCLE JAUNE : Boîtes métalliques, aérosols, bouteilles plastique (huile, eau, cartons etc... **En ce qui concerne les cartons, vous devez les plier, les écraser, pour réduire leur volume et laisser plus de place dans les containers.** En effet, des cartons non pliés débordant du container s'envolent facilement dans les propriétés voisines des emplacements. Nous insistons pour que chacun, de par son comportement, respecte le voisinage.

Les incivilités dénoncées dans le précédent bulletin n'ont pas évolué. Il y a encore trop d'objets qui sont déposés à côté des containers : ampoules, néons, autoradios, cafetières électriques, séchoirs à linge, peluches, jouets, parasols, vaisselle, poêles, matelas, couettes, moquette, couvertures etc....

Le service de ramassage ne peut pas emporter ces déchets, vous devez absolument les déposer vous-même en déchèterie.

Quant aux pneus, c'est la même chose, interdiction formelle de les déposer auprès de containers, et malheureusement, ils ne sont pas acceptés non plus en déchèterie. Vous devez donc les faire reprendre par votre garagiste, ou renseignez-vous avant votre commande par internet pour savoir où les évacuer.

Nous vous rappelons que vous pouvez déposer vos déchets non collectés dans la déchèterie de votre choix.

Pour les plus proches :

- **SAINT GERMIER** : Zac de Plaisance. 05.63.59.08.76.
Du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- **REALMONT** : Zone de La Prade. 05.63.55.60.68.
Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- **CASTRES** : Zone Industrielle de Mélou. 05.63.62.72.19.
Du lundi au samedi de 8 h à 18 h 45.

Nous souhaitons que chaque utilisateur fasse preuve de compréhension sur l'insistance de ce rappel, qui va vers plus de respect pour l'ensemble des riverains, le service de ramassage et le service de quai où sont acheminés ces déchets.



Bruits de voisinage :



L'arrêté préfectoral du 25 Juillet 2000 fixe des horaires pour les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et appareils bruyants qui sont les suivants :

- Les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 20 h
- **Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

Sécurité :



En liaison avec la Gendarmerie Nationale, votre municipalité vous propose ici quelques conseils utiles de sécurité et de sûreté pour la vie quotidienne, les vacances, pour les particuliers comme pour les professionnels. Des documents sont également mis à votre disposition, tranquillité vacances, lettre plainte pour les banques, fiche mémo sur les vols de téléphone, etc.

AVERTISSEMENT:

Les conseils ou préconisations formulés ci-après ne présentent aucun caractère contractuel et ne sauraient engager la responsabilité de votre municipalité ou de la Gendarmerie Nationale.

Les mesures préconisées ont valeur de simples recommandations à l'image de celles que la Gendarmerie délivre habituellement en matière de prévention de la délinquance.

Vous partez en vacances

Si vous partez en vacances, vous pouvez grâce à quelques conseils simples diminuer les risques de vol dans votre domicile.

- 1---> **Prévenez vos proches** voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.
- 2---> **Faites entretenir la végétation** de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé.
- 3---> **Ne laissez pas de message sur votre répondeur** pouvant faire penser que vous êtes absent longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile (adressez-vous à votre opérateur).
- 4---> **Dans le cadre de l'opération "Tranquillité Vacances"**, signalez votre absence à la gendarmerie locale. Dans le cadre de cette action, votre brigade de gendarmerie effectuera des passages réguliers à votre domicile afin de contrôler l'intégrité de votre habitation. A droite vous pouvez télécharger le formulaire de "Tranquillité Vacances".
- 5---> **Faites retirer le courrier de la boîte aux lettres ou faites le suivre.**
- 6---> **Marquez, photographiez et enregistrez vos objets de valeur.** Ce marquage facilitera leur identification en cas de vol. Notez la marque, le numéro de référence, les particularités éventuelles de vos objets et photographiez les biens de valeurs difficiles à décrire ou à marquer (bijoux, tableaux...).
- 7---> **Conservez précieusement vos factures, à défaut, enregistrez**

Vous partez pour une courte durée

Lorsque vous partez pour une courte durée, pour faire des courses par exemple ou aller à la poste, suivez ces quelques conseils.

- 1 ---> Lorsque vous quittez votre habitation n'apposez **pas de mot d'absence** sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux (Facebook, twitter...).
- 2 ---> **Ne laissez pas de message sur votre répondeur** pouvant faire penser que vous êtes absent de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.
- 3 ---> **Rangez outils, échelle et matériel de jardinage** dans un local fermé afin qu'ils ne puissent pas être utilisés pour vous cambrioler.
- 4 ---> **Déposez vos objets de grande valeur** dans un coffre ou à la banque.
- 5 ---> **Dissimulez les biens attrayants** et facilement transportables.
- 6 ---> **Ne déposez pas vos clés sous le paillason.**
- 7 ---> **Activez votre système d'alarme.**
- 8 ---> **Fermez (à clé) les fenêtres et portes** de votre maison, garage et abri de jardin.

Vérifiez vos conditions d'assurance

L'assurance habitation vous permet de couvrir les sinistres qui ont lieu dans votre habitation ou ses dépendances. Lorsqu'on a souscrit une assurance, il n'y a rien de plus désagréable que de se rendre compte, malheureusement trop tard, que l'assurance ne couvrira pas les frais d'un vol ou d'un cambriolage parce que vous ne remplissez pas les conditions exactes de votre contrat d'assurance. C'est pourquoi il est bon de vérifier ce qu'il contient.

Certains contrats ne garantissent le vol et le vandalisme que s'ils sont commis à l'intérieur des locaux privés clos et couverts dès lors que la victime peut en établir les circonstances détaillées.

Ainsi toutes les portes d'accès de l'habitation et des dépendances doivent comporter au moins une serrure. Les verrous sans clé et les cadenas ne sont pas considérés comme des serrures.

Il en est de même dans certains cas lorsque:

- vous n'avez pas fermé les fenêtres de votre habitation ou de vos dépendances en cas d'absence (même de

courte durée),

- vous n'avez pas fermé vos volets ou persiennes lors d'une absence de plus de 24 heures,
- si le sinistre est commis à l'aide de vos clés lorsque vous les avez oubliées sur la porte, sous le paillason ou autre cache extérieure à votre habitation.

Votre domicile est-il bien protégé?

Posséder une assurance habitation n'est pas suffisant pour protéger son domicile. Certains conseils simples à mettre en œuvre permettent de dissuader les cambrioleurs. En règle générale, s'il lui faut plus de 4 minutes pour pénétrer dans votre domicile, il y a de fortes chances pour qu'il renonce.

---> **1** Une propriété clôturée équipée d'un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituera un premier obstacle contre l'intrusion.

---> **2** équipez les abords extérieurs de votre habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

---> **3** Vos portes donnant accès à l'habitation doivent offrir une bonne résistance contre l'effraction (serrure adaptée et efficace, système anti-dégondage...) Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées (barre de renfort intérieure pour les volets ou pose de barreaux correctement scellés aux fenêtres sans volet...).

---> **4** Si vous optez pour une protection électronique, faites en sorte qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide (alerte sur téléphone portable ou via un télésurveilleur). Attention ce dispositif doit répondre à des prescriptions légales.

---> **5** Vous pouvez compléter votre dispositif par un système vidéo. L'implantation des caméras doit être judicieuse (attention l'implantation d'une caméra sur la voie publique ou filmant la voie publique est soumis à autorisation préfectorale). L'enregistrement peut être déclenché sur détection de mouvement. Il est préférable de sauvegarder les images auprès de votre fournisseur d'accès plutôt que sur votre ordinateur familial.

---> **6** Enfin pensez à vérifier auprès de votre assureur les mesures minimum de protection qu'il vous impose.

Prévenez le "Home Jacking" ou le vol garage

Le **Home Jacking** : la technique du « home-jacking » s'applique à un vol de véhicule commis après avoir dérobé les clés dans une habitation avec ou sans recours à la violence (et/ou à des menaces).

Les voleurs peuvent aussi tout simplement s'introduire de nuit dans votre habitation et voler les clés du véhicule durant votre sommeil, cette forme de vol est également appelée "vol garage".

Comment vous protéger ?

Le bon sens et la prudence seront vos atouts majeurs face à ce type de délinquance.

Afin de lutter contre ces vols qui se multiplient, quelques mesures de prudence sont recommandées :

Chez vous :

---> **1** Protégez suffisamment l'habitation contre les vols et les cambriolages. L'installation de matériels sonores, genre « clochettes » aux portes d'entrée, l'aménagement d'un éclairage de détecteur de présence devant les résidences ont pour effet de dissuader les individus malveillants.

---> **2** Veillez à ce que l'allée de votre maison soit suffisamment éclairée ou garez votre voiture dans un endroit suffisamment éclairé.

---> **3** N'accrochez jamais les clés de votre maison et de votre voiture au même porte-clés.

---> **4** Evitez de laisser les clés sur votre véhicule dans le garage même fermé. Il suffit aux voleurs de s'introduire dans le garage pour dérober le véhicule. En outre, votre **assurance** risque d'être réticente pour couvrir un sinistre intervenu dans de telles conditions (**relire les contrats**).

---> **5** Ne déposez pas vos clés sur un meuble situé dans le hall d'entrée de votre habitation. Il suffit alors aux voleurs de fracturer votre porte pour dérober les clés de votre véhicule.

---> **6** Conservez chez vous une copie de vos documents de bord. Ne laissez jamais les originaux dans la voiture, mais conservez-les dans votre sac à main ou votre portefeuille. Attention : lorsque vous utilisez votre voiture, vous devez toujours avoir les documents originaux avec vous.

---> **7** Veillez à connaître par cœur la plaque d'immatriculation de votre voiture, même s'il s'agit d'une voiture de société. Ainsi, vous pourrez immédiatement communiquer le signalement exact à la Gendarmerie ou à la Police.

Protégez votre domicile

La première protection de votre domicile, c'est vous.

---> **1** Vous venez d'emménager ou de prendre possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

---> **2** Vérifiez que votre porte est équipée d'un système de fermeture fiable, d'un judas (viseur optique), d'un entrebâilleur.

---> **3** Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

---> **4** N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés. De même, si vous êtes seul, veuf ou veuve, ne l'indiquez pas sur votre boîte à lettres.

---> **5** Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

---> **6** Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit... Confiez les plutôt à une personne de confiance.

---> **7** Fermez la porte à clé, même lorsque vous êtes à votre domicile. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

---> **8** De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

---> **9** Dans le jardin, évitez de laisser une échelle, des outils, un échafaudage qui pourraient permettre de rentrer chez vous par effraction. De même fermez la porte de vos abris à clé...

---> **10** Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. Au besoin demandez une pièce d'identité ou une carte professionnelle.

---> **11** En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

---> **12** Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

---> **13** Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

---> **14** Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.

---> **15** Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.



Informations pour ceux qui souhaitent intégrer la réserve militaire :

Il est possible de souscrire un engagement à servir dans la réserve opérationnelle au sein des forces armées, directions et services, en fonction de son âge et de ses compétences.



Pour souscrire un engagement à servir dans la réserve opérationnelle, il faut répondre aux conditions suivantes :

- Etre volontaire,
- Etre de nationalité française,
- Etre âgé de 17 ans au moins,
- Etre en règle au regard des obligations du service national,
- Ne pas avoir été condamné soit à la perte de ses droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public, soit à une peine criminelle, soit à la destitution ou à la perte du grade dans les conditions prévues par le code de la justice militaire,
- Posséder l'ensemble des aptitudes requises et notamment physiques. Vous pouvez souscrire un engagement à servir dans la réserve opérationnelle, un contrat rémunéré allant de 1 à 4 ans, dans l'une des trois armées, la gendarmerie et les directions et services du ministère de la défense, en fonction de votre âge et de vos compétences.

La réserve dans l'armée de Terre

La réserve dans l'armée de l'Air

La réserve dans la Marine nationale

La réserve au sein du service de santé des armées (SSA)

La réserve au sein du service du commissariat des armées (SCA)

La réserve au sein du service des essences des armées (SEA)

La réserve au sein de la délégation générale de l'armement (DGA)

La réserve dans la gendarmerie nationale

Si vous êtes intéressé par un engagement dans la réserve opérationnelle, nous vous invitons à lire les descriptions propres à chaque armée, puis à vous rendre dans un centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) : recrutement.terre.defense.gouv.fr/ou-nous-rencontrer ou dans un centre de recrutement de la gendarmerie : lagendarmerierecrute.fr/Près-de-chez-vous

Pour les militaires ayant quitté l'institution depuis moins de 5 ans, nous vous invitons à vous signaler auprès de votre dernière unité d'affectation dans le cadre de la réserve opérationnelle de disponibilité.

Pour les militaires ayant quitté l'Institution depuis plus de 5 ans et les personnes ayant effectué leur service national, vous pouvez intégrer la réserve opérationnelle sans être soumis à la limite d'âge imposée pour le recrutement des personnes directement issues de la société civile. La limite d'âge pour intégrer la réserve opérationnelle pour un ancien militaire est la limite d'âge de l'actif correspondant à son grade majorée de 5 ans. Pour plus d'informations sur les limites d'âge, nous vous invitons à Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site interarmées des réserves militaires (SIREM) : www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr

Informations si vous souhaitez déposer plainte :

<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>



Pré-plainte en ligne

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Bienvenue sur le site de la pré-plainte en ligne

Adresse IP détectée : 92.149.196.20

Ce service vous permet d'effectuer **une déclaration pour des faits d'atteinte aux biens (vols, dégradations, escroqueries...)** dont vous êtes victime et **pour lesquels vous ne connaissez pas l'identité de l'auteur**. Cette démarche vise essentiellement à vous faire gagner du temps lors de votre présentation à l'unité ou service choisi.

Pour qu'elle soit enregistrée comme une plainte, vous devrez signer cette déclaration dans une unité de gendarmerie ou un service de police que vous allez choisir

Dans les autres cas, présentez-vous directement dans une unité de gendarmerie ou un service de police.

**Dans tous les cas d'urgence, appelez immédiatement par téléphone le 17 ou le 112.
In case of emergency, please dial 17 or 112.**

Veillez à préserver les traces et indices qui pourront être exploités par les enquêteurs.

Vous avez pris connaissance des conditions d'utilisation de ce service, voulez-vous continuer ?

Les renseignements demandés sont exclusivement destinés au traitement informatisé de la déclaration. Seuls les agents dûment habilités des unités de gendarmerie ou des services de police peuvent avoir accès à ces données dans le seul but d'organiser un rendez-vous avec la victime ou son représentant légal pour la signature de la plainte.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations. Vous pouvez exercer ce droit auprès de l'unité de gendarmerie ou du service de police où vous irez signer votre plainte.

ACTUALITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SIDOBRE VAL D'AGOÛT

Passage à la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères :

Actuellement, le service de collecte et de traitement des déchets ménagers est financé par une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) prélevée en fonction de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce système n'est pas très juste car les gens paient en fonction de la surface de leur maison et non en fonction de leur production réelle de déchets.

Les élus de la communauté ont donc décidé de changer ce mode de financement pour passer à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). A compter de 2016, les habitants ne paieront plus les ordures avec la taxe foncière mais ils recevront une facture de REOM dépendant notamment du nombre d'occupants par foyer. Pour les professionnels, la facturation sera faite en fonction du volume collecté ; les entreprises sans conteneurs seront facturées au forfait (selon un classement établi par type d'activité, nombre de salariés et volume de production réelle).

Ouverture du service intercommunal pour l'instruction du droit des sols :

Conformément à la loi, la communauté de communes a mis en place depuis le 1^{er} juillet 2015 un service chargé de l'instruction des différents actes d'urbanisme. Ce service gère gratuitement l'application du droit des sols pour le compte des communes du territoire.

La commune de Saint-Germier, nouvellement compétente, vient d'intégrer ce service. La commune de Lasfaillades qui ne dispose pas de document d'urbanisme reste gérée par les services de l'Etat.

Les dépôts de dossiers (certificats, déclarations préalables, permis,...) continuent à se faire en Mairie.

Pour un projet spécifique ou pour un conseil lié au montage d'un dossier, le service instructeur est disponible, sur rendez-vous :

Maison du Sidobre, Vialavert 81260 LE BEZ

05 63 73 03 86 / urbanisme.sidobrevaldagout@orange.fr.

Pour vos demandes, les différents formulaires CERFA sont téléchargeables sur le site internet de la communauté : sidobrevaldagout.fr.

Par ailleurs, l'élaboration d'un PLU intercommunal, vient d'être lancée. Ce document établira pour les 11 communes membres un projet global d'urbanisme et d'aménagement qui fixera les règles générales d'utilisation du sol.

Prochain bulletin d'information intercommunal :

Un bulletin d'informations sur les actions portées par la communauté est en préparation. Il sera envoyé prochainement à tous les habitants. Pour toute information vous pouvez vous rendre dès à présent sur le site internet sidobrevaldagout.fr.

VIE ASSOCIATIVE

Les associations nous communiquent :

- Amicale Bouliste Montfa/Peyregoux/ Saint Jean de Vals :



2015 restera dans nos mémoires comme une année de transition, sinon de mutation pour notre association.

Après deux années où le mauvais temps a gravement perturbé les traditionnels concours du vendredi soir, on n'a pu que constater une baisse sensible du nombre des habitués de ce rendez-vous. L'ambiance y est pourtant toujours aussi conviviale, même si le souci d'application et de bien jouer est perceptible.

Sur le plan des satisfactions, l'arrivée ou le retour de nombre de vétérans souhaitant jouer en compétition, a permis l'engagement d'une équipe dans le Championnats des Clubs dans cette catégorie. Si, rodage oblige, les résultats ont été encore balbutiants, l'assiduité des joueurs a été remarquable. Mais le plus enrichissant pour le Club aura été l'adhésion de très jeunes recrues qui ont, elles aussi, participé à des compétitions officielles de leurs catégories, complétant même, à l'occasion, les équipes séniors en Championnat des Clubs.

Le double engagement (séniors et vétérans) en championnat des Clubs a amené à MONTFA, à deux reprises, plus d'une soixantaine de joueurs et leurs accompagnateurs. De plus, un petit concours amical a pu être organisé à SAINT JEAN DE VALS, dont les gains ont été intégralement rétrocédés par les lauréats, à l'association « Les Petits Pas d'Emilie », comme l'année précédente d'ailleurs.

Seul point négatif au plan des diverses manifestations programmées, la météo capricieuse d'une part et le calendrier sportif d'autre part, ont eu raison de l'organisation du concours prévu à PEYREGOUX. Nous veillerons à donner une priorité à cet événement pour la saison 2016.

En ce qui concerne la période hivernale et l'organisation des concours de belote, la fréquentation aura été comparable aux années précédentes, une majorité de joueurs fidèles à nos soirées ayant pris l'habitude d'intégrer à leur calendrier les lundis à MONTFA. Il est opportun, à ce propos, de saluer les efforts consentis par la (trop) petite équipe qui se charge de l'organisation de ces rencontres, c'est-à-dire la mise en place de la salle, après le départ des joueurs jusqu'à une heure du matin.... Le réveil et la journée de travail du mardi sont pour le moins cruels ! Mais il existe encore des personnes qui ont le sens du service et de l'engagement.

Ces derniers mots nous font formuler le vœu de voir se joindre à nous un nombre toujours plus grand de citoyens de MONTFA et des alentours, à qui nous présentons nos meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour 2016.



- Chasse Montfa/ St Jean de Vals :



La Société de chasse Montfa/Saint Jean de Vals remercie les chasseurs, non chasseurs et les propriétaires.

Le bilan de la saison 2015 est très négatif, avec une augmentation des prédateurs, (pensez aux battues du dimanche matin), vigilance sur les chiens errants qui provoquent pas mal de dégâts sur toute la Société de chasse et sur les troupeaux d'animaux.

Pour finir le Président et tout le bureau remercient tous les donateurs et participants pour notre loto 2015 et souhaitent à tous et à toutes une bonne et heureuse année 2016.



- Loisirs Montvals :



On dit que dix ans, c'est la fin de l'enfance. Alors, nous y sommes. Dix ans que quelques personnes se sont retrouvées avec l'idée d'aller marcher un peu ensemble.... Et ont créé l'association.

Aux promeneurs, se sont ajoutés des marcheurs puis des randonneurs : promenades où l'on se rencontre avec plaisir, marches pour découvrir des petits coins agréables des environs, randonnées pour se dépayser et respirer l'air de la montagne.

Bonne humeur, convivialité que l'on retrouve dans les deux autres activités : aquarelle où les progrès des participants ont été spectaculaires, gymnastique d'entretien où l'assiduité des inscrits prouve le bien-être qu'ils en retirent.

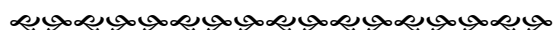
Peut-être, la saison prochaine une autre activité, mais chut !

Succès un peu surprenants mais gratifiants pour les bénévoles qui animent le groupe, confortés maintenant dans l'idée de limiter le nombre d'adhérents pour garder l'atmosphère qui existe depuis le début : envie de se retrouver, plaisir de partager et de créer des liens en faisant une activité.

A tous, meilleurs vœux pour 2016.



- Comité des Fêtes des Fournials :



La fête des Fournials s'est déroulée les 2, 3 et 4 Octobre derniers. Le vendredi soir, le groupe brassaguais « Les casse-museaux » a ouvert les festivités dans une ambiance chaleureuse. La soirée s'est poursuivie jusque tard dans la nuit avec leur DJ pour le plus grand plaisir du public.

Le samedi, de nombreux convives sont venus apprécier la traditionnelle soupe au fromage et ont pu ensuite danser sur les notes de l'orchestre Didier Laurent qui a su créer une atmosphère festive et conviviale.

La désormais traditionnelle bodega pour les festayres, a aussi rassemblé un large public.

Nous avons reconduit pour la soirée du samedi, comme l'année dernière, l'action avec l'association Zébu, ce qui a permis de sensibiliser les jeunes et les moins jeunes au problème de l'alcool au volant.

Le dimanche, les pétanqueurs ont pu s'essayer au concours en triplettes.

Les enfants ont pu assister à un spectacle de cirque et se faire maquiller, sans oublier la présence des forains.

L'apéritif dansant, les grillades et la soirée dansante animée par le groupe « Tandem » ont clôturé ce premier week-end d'octobre.

Nous allons cette année organiser le **Samedi 14 Mai 2016**, la « **Journée festive pour Émilie** » pour récolter des fonds pour cette petite fille des Fournials atteinte de deux maladies orphelines.

Une réunion de préparation est prévue le **mardi 16 Février à 20H30** à l'école des Fournials où vous êtes cordialement invités. Toutes les bonnes idées et les bonnes volontés sont les bienvenues.

Nous tenons également à remercier tous les bénévoles, les commerçants et entreprises ainsi que les élus qui nous soutiennent et nous permettent de proposer un programme riche et varié pour suivre notre mot d'ordre "Donner du plaisir aux gens".

Le comité des Fêtes des Fournials vous souhaite une belle année 2016 remplie de fraternité et de tolérance.



S.I.V.U. DE MONTVALS

BUDGET 2015

DÉPENSES

Charges à caractère général : Eau, électricité, chauffage, produits d'entretien, petit équipement, assurances, Frais postaux et de téléphone, entretien bâtiment, et autres biens mobiliers,	7 479 €
Charges de personnel, y compris charges sociales, indemnité trésorier Municipal	3 100 €
Gestion courante et charges exceptionnelles et imprévues	740 €
Intérêts des emprunts	1 740 €
	=====
	13 059 €

RECETTES

Participation des communes (2/3 Montfa – 1/3 St Jean de Vals)	2 500 €
Remboursement par les communes du personnel mis à disposition	1 600 €
Locations	6 600 €
Excédent reporté	2 359 €
	=====
	13 059 €

Les dépenses d'investissement se limitent au remboursement du capital des emprunts (1 835 € pour 2015).



Tarifs de location :



Ils sont inchangés depuis le 1^{er} Septembre 2011.

- Utilisateurs résidant sur les communes de Montfa et de Saint Jean de Vals :

* Mariage	200 €
* Repas dansant, fête familiale	130 €
* Réunion, apéritif	80 €

- Utilisateurs résidant hors de ces deux communes :

* Mariage	350 €
* Repas dansant, fête familiale	240 €
* Réunion, apéritif	160 €

- Associations communales :

* Bal, repas	100 €
* Loto	35 €
* Soirée cartes	20 €

- Associations hors communes de Montfa et de St Jean de Vals :

* Réunion + repas	160 €
* Réunion	80 €

- Particuliers et associations communales résidant sur les communes de Montfa et de St Jean de Vals : * Réveillon

130 €

- Particuliers et associations résidant hors de ces deux communes :

* Réveillon	240 €
-------------	-------

- Participation aux frais de chauffage : 35 €

- Caution : 600 € quel que soit l'utilisateur."

